

DURÉE

1,00000 jours (soit 7 heures)

PRIX

290 € par participant

Soit 348 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Que vous soyez mandataire, agent commercial, négociateur ou agent immobilier, vous êtes concerné par une obligation de formation continue (décret 2016-173 du 18 février 2016).

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professions juridiques : notaires

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Intégrer des données essentielles tant sur le plan de la théorie juridique civile, que de la réglementation propre à certains domaines de l'immobilier
- Mettre en œuvre les réglementation propre au mandat et compromis

**PROGRAMME**

Séquence 1 : 1/2 jour - 3 H 30

Sécuriser ses ventes

- 1/Maitriser la réglementation Tracfin par l'étude des fiches à mettre en œuvre tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales
- 2/Savoir mettre en œuvre le protocole interne et savoir l'expliquer à ses collaborateurs
- 3/Savoir mettre en œuvre les dispositifs préalables au mandat de vente : l'information précontractuelle
- 4/Appréhender les nouvelles données à intégrer au mandat de vente

Séquence 2 : 1/2 jour – 3 H 30

Sécuriser ses écrits

- 5/Etudier et mettre en œuvre les clauses particulières au mandat de vente : servitude, urbanisme, assurances construction...
- 6/Savoir rédiger un compromis de vente
- 7/Intégrer les clauses essentielles vu avec le mandat de vente
- 8/Connaître les conditions de validité d'une offre d'achat



9/Savoir rédiger une offre d'achat conforme et valable
10/Quid de la valeur juridique du bon de visite



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**

